

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2023/061

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Membres absents : 6

Dont membres représentés : 3

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie sous la présidence de Madame Nathalie PIQUÉ, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Sont présents : Nathalie PIQUÉ, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Karine CAROLA, Françoise CAMPREDON, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Catherine MIFFRE, Christelle CARLOS LEBOEUF, Pascale PUY, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Laurence BARBERA, Yannick COSTA, Joël PACULL, Marc BILLES, Carine DEVOYON, Pascal-Henri BASSET, Laurent FOURMOND, Christian FALZON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Paul BILLES (pouvoir à Nathalie PIQUÉ), Evelyne SARRAZIN (pouvoir à Blaise FONS), Nicolas OLIVE (procuration à Pascal-Henri BASSET).

Absents excusés : Jean-Pascal GARDELLE, Bertille MARTY, Xavier ROCA.

Secrétaire de séance : Françoise CAMPREDON

Date de la convocation : 01/06/2023

ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE PEZILLA-LA-RIVIERE
ELECTIONS SENATORIALES DU 24/09/2023

En absence de M. le Maire, Mme Nathalie PIQUÉ, première adjointe, a ouvert la séance –
Après avoir constaté que le quorum était atteint, elle a rappelé que dans le cadre des élections sénatoriales du 24/09/2023, le conseil municipal devait procéder à l'élection de 15 délégués et 5 suppléants et qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le bureau de vote a été désigné :

Présidente : Nathalie PIQUÉ

Conseillers municipaux les plus anciens : Jeannine VIDAL, Guy PALOFFIS

Conseillers municipaux les plus jeunes : Laurence BARBERA, Pascal-Henri BASSET

Secrétaire : Régine PULL

Une seule liste en présence : Liste 1 – Groupe majoritaire.

Nombre de votants : 24

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 23

La liste 1 – Groupe majoritaire obtient 23 suffrages –

Le Conseil Municipal prend acte du résultat du vote retranscrit dans le procès-verbal d'élection et ses annexes.

Sont donc élus comme délégués et suppléants du conseil municipal de PEZILLA-LA-RIVIERE en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023 :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES

1. BILLES Jean-Paul
2. VIDAL Jeannine
3. PALOFFIS Guy
4. SARDA-HOSTALLIER Liliane
5. TELASCO Jean
6. MIFFRE Catherine
7. FONS Blaise
8. PUY Pascale
9. ESCAPE Yves
10. CAMPREDON Françoise
11. FOURMOND Laurent
12. MCKENZIE-ROLLAND Corinne
13. COSTA Yannick
14. DEVOYON Carine
15. PACULL Joël

DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS

1. CARLOS Chrystelle
2. BILLES Marc
3. CAROLA Karine
4. BASSET Pascal-Henri
5. BARBERA Laurence

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*



L'ADJOINTE AU MAIRE,

Nathalie PIQUE

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télécours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.